La Charte de Répar'Action

Réparons Ensemble

Pourquoi réparer

Pour réduire les déchets

Pour économiser, les ressources naturelles et nos ressources €

Pour passer un moment convivial

Pour bien connaitre son appareil

Pour échanger nos savoir faire

Ce qui n'entre pas dans la démarche de notre groupe :

- Réparation à domicile

Réparation sans présence du propriétaire de l'objet

Réparation qui prendrait le travail d'un artisan ou commerçant local

Prise en charge d'appareil sous garantie :

Nous ne sommes pas un service après-vente

Répar'Action : groupe du **Collectif Terre d'Actions** Antoine/Bernard/Jeff/Laurent/Patrick

https://www.terredactions.fr/ info-collectif@terredactions.fr

La Charte de Répar'Action

Quelques règles

Les Réparations sont effectuées gratuitement par les Répar'Acteurs experts bénévoles.

Les visiteurs effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, si nécessaire avec l'aide des Répar'Acteurs

Ni les organisateurs du Répar'Action, ni les Répar'Acteurs ne peuvent être tenus responsables des dommages éventuels sur les objets présentés, suite aux conseils ou instructions de réparation donnés par les bénévoles ; les visiteurs apportant des objets à réparer le font à leurs risques.

La signature du document de prise en charge de l'objet, fait office de décharge de responsabilité de Répar'Action.

Les Répar'Acteurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés au Répar'Action.

Les Répar'Acteurs se réservent le droit de ne pas réparer certains objets.

Les Répar'Acteurs n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.

L'élimination appropriée des objets cassés irréparables sont à la charge de leur propriétaire.

Nos domaines de compétence

Répar'Action : groupe du **Collectif Terre d'Actions** Antoine/Bernard/Jeff/Laurent/Patrick

https://www.terredactions.fr/ info-collectif@terredactions.fr